

DROME

Monsieur Jean SERRET
Président de la Commission de la Présence Postale
Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme
Maire d'Eurre

Valence, Le 6 avril 2020

Mesdames et Messieurs les élus,

Dans le contexte de crise grave que nous traversons, le président de l'AMF François Baroin et le président de la Poste Philippe Wahl se sont accordés pour que soient améliorés prioritairement la présence Postale, la distribution du courrier et les conditions d'approvisionnement en liquidités notamment dans la perspective de versement des prestations sociales à compter du 6 avril.

C'est dans cet esprit que le vendredi 3 avril, j'ai souhaité **réunir les membres de la Commission Départementale de Présence Postale de la Drôme, en présence de Madame la Sous-Préfète de Die et du Président de l'Association des Maires de la Drôme (excusé)**, pour partages et échanges sur la situation globale de la Poste en Drôme depuis le début de la crise sanitaire et les perspectives d'amélioration pour ces prochaines semaines, notamment avec l'arrivée du paiement des prestations durant la semaine du 6 au 10 avril 2020.

S'agissant de l'ouverture des bureaux de Poste en Drôme, en tenant compte des absences nombreuses pour cause de suspicion de covid-19, de mesures de confinement sanitaire ou de garde d'enfants, le réseau la Poste en Drôme a été en capacité jusqu'à présent de garantir l'ouverture de 11 bureaux de Poste et 11 distributeurs automatiques de billets externes.

Le bureau de Poste de Tain l'Hermitage a été le plus impacté dans le département, par des mesures de confinement exceptionnelles qui ont été prises en concertation avec les médecins du travail. Le bureau de Tain l'Hermitage a rouvert le Vendredi 3 Avril 2020.

L'accès aux espèces, notamment en zone rurale, est une préoccupation qui a été exprimée par les membres de la CDPPT et par Madame la Sous-Préfète.

La Poste de la Drôme s'est engagée à rouvrir dès lundi 6 avril, 7 bureaux de Poste complémentaires et 3 facteurs guichetier. Ces bureaux seront dans un premier temps ouverts sur des demi-journées ou sur une ou deux journées dans la semaine. Par ailleurs 13 Distributeurs de billets viendront s'ajouter aux 11 distributeurs déjà ouverts. L'objectif du réseau la Poste, au fil des semaines à venir, sera de mailler de mieux en mieux le département de la Drôme, dans le respect absolu de la santé de ses collaborateurs et de ses clients.

Ce seront ainsi dès le 6 avril, 21 BP ouverts pour accueillir les clients et notamment pour verser les prestations sociales et 24 Distributeurs de billets seront alimentés.

D'autre part plusieurs dispositifs sont déployés pour respecter les mesures barrières, notamment la mise en place d'écrans de protection entre les Postiers et les clients, des stickers, des marquages au sol pour faire respecter la distance de 1 mètre entre chaque client ainsi que la distribution au personnel de gel hydro-alcoolique et de masques.

Pour accompagner l'action de la Poste et mailler au mieux le territoire de la Drôme, les membres de la CDPPT, Madame la Sous-Préfète encouragent les collectivités **à continuer à exercer ou à rouvrir les Agences Postales Communales, sous réserve que les conditions de sécurité générale et sanitaire soient respectées.**

Pour ce faire La Poste, s'assurera que chaque Agence Postale Communale qui souhaite rouvrir **soit alimentée en fonds. Elle proposera à chaque Agence Postale Communale qui le souhaite des moyens de protection pour les agents, en masques, gels et plexiglass. A cet égard, le plexiglass sera financé par le Fonds de péréquation.** La Poste va recontacter chaque Maire qui dispose d'une Agence Postale Communale pour voir les conditions de réouverture si possible.

En ce qui concerne les services courrier colis, le temps de travail de chaque agent courrier/colis a été progressivement réduit sans impact sur la rémunération. Pour chaque facteur l'organisation est aujourd'hui articulée autour de 3 jours travaillés (mercredi, jeudi, vendredi) pour respecter à la fois les recommandations de la médecine du travail et maintenir l'organisation des tournées.

A compter de lundi 6 avril, la distribution des journaux de la presse quotidienne régionale ou de la presse nationale qui aura pu être livrée par les éditeurs sera faite sur liste, le lundi ou le mardi avec des agents volontaires. La Poste aura également recours à du personnel intérimaire.

Cette organisation sera amenée à évoluer, notamment en fonction de l'épidémie sanitaire. Mais aussi, localement, en fonction de difficultés ponctuelles que pourrait rencontrer un site dans son fonctionnement, notamment un niveau d'absences important, lié aux facteurs qui gardent leurs enfants à la maison l'école étant fermée, qui sont confinés du fait de pathologies répertoriées ou à la mise en quatorzaine préconisée par le médecin du travail.

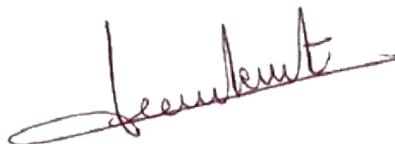
Pour garantir la sécurité de ses postiers, la branche services courrier colis en Drôme a mis en place des prises de service décalées pour réduire le nombre de personnes présentes simultanément dans les centres courrier, selon le principe de ne jamais avoir plus de 50 % des effectifs habituels présents en même temps sur un site. Elle a pourvu les facteurs de gel hydro alcoolique et de masques.

Concernant la distribution du colis, du courrier et des petites marchandises, sur ce point La Poste a demandé à ses clients de concentrer leurs commandes et leurs envois sur ce qui leur est strictement nécessaire. Une communication en ce sens a été faite aux clients et aux e-commerçants.

Pendant cette période de crise, la Commission Départementale de Présence Postale de la Drôme a décidé de se réunir autant que de besoin et à demander à La Poste Réseau et Services Courrier Colis de l'informer toutes les semaines des évolutions. En complément et sur proposition de Madame la Sous-Préfète de Die une information régulière parviendra aux élus, via la fiche réflexe transmise par la préfecture de la Drôme.

Au nom de la Commission Départementale de Présence Postale en Drôme, je souhaite vous assurer de notre soutien sans faille.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les élus, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean SERRET
Président de la CDPPT DROME